PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : CONCERTATION

L'avenir de notre territoire se réfléchit ensemble

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) est élaboré à l'échelle de la *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie* (CACPB). Il remplacera à terme les PLU communaux, en définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme et de préservation des espaces, d'habitat et de développement économique pour les années à venir.

POURQUOI PARTICIPER ?

Pendant toute la durée de l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

- **Exprimez vos besoins** et attentes en matière de foncier, d'habitat, de santé, de transports, d'environnement, de gestion des risques naturels…
- **Contribuez à des projets** qui vous concernent, et qui répondront aux défis de demain.

COMMENT CONTRIBUER ?

- **Un registre de concertation** est disponible en Mairie, et au siège de la *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie* (CACPB) ;
- **Par courrier**, à l'adresse suivante : *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie* (CACPB) – Concertation PLUi – 13, rue du Général de Gaulle – 77120 Coulommiers ;
- **Par courriel ;**
- **Sur le site internet de la CACPB**, en cliquant sur « Je m'exprime sur le PLUi ».



MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE